



PRÉFÈTE DE L'AVEYRON

## **Projet de classement au titre des sites de Conques et des gorges du Dourdou**

### **Note de présentation**

Les articles L. 341-3 et L. 123-2 I. 3° du code de l'environnement prévoient que les projets de classement de site font l'objet d'une enquête publique.

En application de l'article R. 123-8 lorsque le dossier ne comprend pas d'étude d'impact ou d'évaluation environnementale, il doit contenir une note de présentation précisant les différents points mentionnés ci-dessous.

#### **Coordonnées de la personne publique responsable du projet**

Ministère de la transition écologique et solidaire  
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie  
1, rue de la cité administrative  
CS 80002  
31074 Toulouse cedex 9  
Tél : 05 61 58 65 36

#### **Objet de cette enquête publique**

La présente enquête publique est relative au projet de classement au titre des sites de Conques et des gorges du Dourdou. Situé dans le département de l'Aveyron sur le territoire administratif de la commune de Conques-en-Rouergue, ce site concerne une surface de 2078 hectares.

Le projet est détaillé dans les pièces requises par la réglementation relative au classement au titre des sites (articles R. 341-4 et R 123-8 du code de l'environnement) qui figurent dans le dossier d'enquête. Celui-ci comprend notamment un rapport de présentation, un plan de délimitation du site à classer et les plans cadastraux correspondants.

#### **Principales caractéristiques du projet et raisons du choix du classement comme mesure de protection**

Le bourg médiéval de Conques et son abbaye, situés sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, accueillent chaque année environ 600 000 touristes et pèlerins dans un cadre préservé qui vaut à Conques de figurer parmi les « plus beaux villages de France ».

Ce patrimoine internationalement reconnu est aujourd'hui protégé au titre de trois monuments historiques :

- l'église Sainte-Foy, classée en 1840 à la suite d'une visite de Prosper Mérimée effectuée en 1837 ;
- le pont « romain » ou « roumieu » du XIV<sup>e</sup> siècle, emprunté par les pèlerins en chemin vers Saint-Jacques de Compostelle, inscrit en 1930 ;

- l'aire du cloître de l'ancienne abbaye Sainte-Foy, classée en 2002.

L'abbatiale et le pont « romain » sont par ailleurs inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre du bien culturel en série « Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France ».

Aujourd'hui, le village et ses abords immédiats bénéficient d'une gestion très qualitative assurée par les services de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine en lien avec les élus de Conques au travers des périmètres de protection de ces monuments historiques. Mais le vaste ensemble paysager qui, enserrant le bourg médiéval et l'abbatiale, participe à l'ambiance et à l'esprit des lieux, ne bénéficie (très partiellement) que d'une simple inscription au titre des sites qui ne permet pas de lui assurer la même protection.

Au-delà de la préservation de « l'écrin paysager » de Conques, la proposition de classement entend prendre en considération l'unité géomorphologique que constituent les gorges du Dourdou et les vallons affluents, qui forment avec le bourg et l'abbatiale un ensemble indissociable et contribuent pleinement à la perception des lieux et à l'émotion ressentie par le visiteur, et l'introduit à une compréhension intelligente de ce territoire si particulier.

Les gorges du Dourdou n'ont certes pas l'ampleur de celles du Tarn ou du Verdon, mais elles assurent la préparation de la découverte du village et de l'abbatiale ; le visiteur est immergé dans un site géomorphologique bien identifié aux pentes abruptes (par endroits supérieures à 80%) marquées par un schiste qui leur confère un caractère « écorché » et par des arêtes par endroits saillantes qui viennent découper l'espace. L'impression d'austérité liée à la roche est renforcée par la lande, expression d'un « désert ». La dénomination de « vallée rocheuse » par la Chronique de Conques rapportant l'installation d'ermites au IV<sup>e</sup> siècle exprime bien ce paysage. En été cependant, la végétation est plus présente, tranchant avec la plaine agricole du Rougier et avec les espaces très ouverts du plateau.

Ce cadre géomorphologique, qui englobe le vallon de l'Ouche, constitue le socle, la constante du site et de l'expérience de sa découverte. Plusieurs époques ont marqué son occupation :

- l'extraction et la transformation du fer et de métaux dès l'antiquité, qui a eu un lien indéniable avec l'abbaye ;
- l'installation d'ermites dans un « désert », la « Vallée Rocheuse », et la construction d'oratoires qui ont ancré le spirituel et le sacré dans les gorges du Dourdou ;
- l'édification d'une abbaye, élément d'organisation du territoire, qui l'a marqué de son influence.

Le site de Conques conserve une authenticité qui est sans doute à relier à son relatif isolement. Il est un témoin de l'histoire religieuse et de l'évolution de la société en lien avec l'émergence et le développement de l'abbaye. Il en présente les composantes :

- religieuse, avec l'abbaye faisant écho au caractère du site et les chapelles et croix réparties sur celui-ci ;
- temporelle avec la cité et l'occupation singulière du territoire des gorges ; l'exploitation des ressources, notamment les cultures qui ont su trouver toute leur place dans ce territoire contraint (châtaigneraies, vignes, cultures et potagers), et les témoins de l'occupation de ce territoire (bancels, sécadous, cabanes de vigne...) participent à cette valeur temporelle.

La procédure de classement au titre des sites apparaît comme la mieux adaptée pour assurer une garantie forte et pérenne de la transmission des valeurs du site de Conques et des gorges du Dourdou reconnues par tous, habitants, pèlerins et touristes, en dehors du périmètre urbanisé du village et de son faubourg ainsi que des hameaux de Montignac et des lieux-dits Le Soulié - La Fareyrie (carte jointe). Parmi les cinq critères proposés par la loi de 1930, les valeurs identifiées conduisent à retenir les critères pittoresque, légendaire et historique.



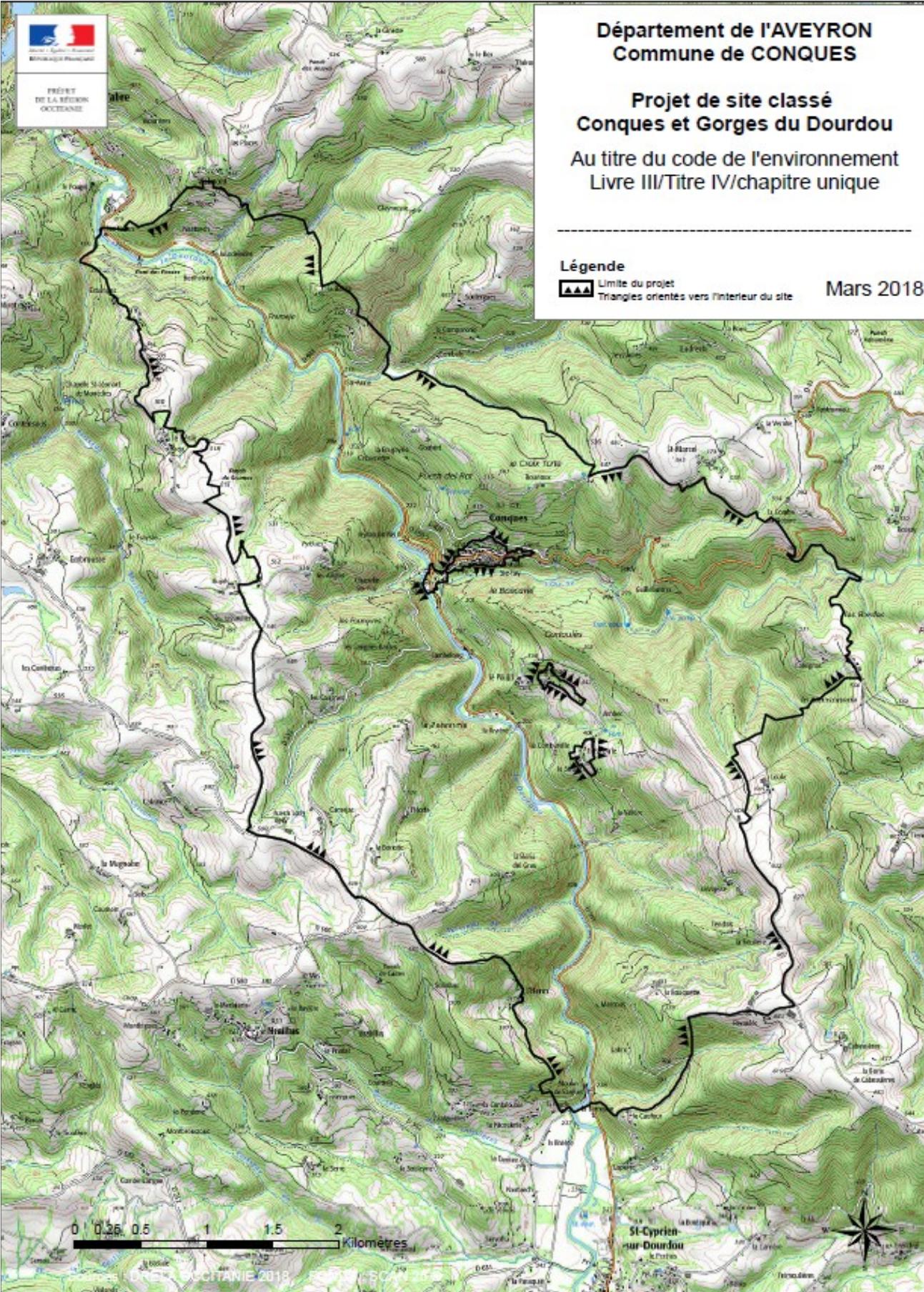
**Département de l'AVEYRON  
Commune de CONQUES**

**Projet de site classé  
Conques et Gorges du Dourdou**  
Au titre du code de l'environnement  
Livres III/Titre IV/chapitre unique

**Légende**

 Limite du projet  
Triangles orientés vers l'intérieur du site

Mars 2018



0 0,25 0,5 1 1,5 2 Kilomètres

D.R.E.L. OCCITANIE 2018 S.P.A.M. B.C. 2018